

MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2022

Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE-HERVE, ROBERT et Messieurs ANDRE, GINISTY, LAURENT, MOREAU, MOURGUES, RICHARD, SALLES, VERGELY

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2021
- Vote du Budget Primitif 2022 - Affectation des résultats
- Vote des subventions
- Impôts
- Amortissements
- Création d'un poste de rédacteur première classe et convention d'adhésion au service du CDG (secrétariat)
- Aménagement du bureau de la secrétaire
- Projets aménagement de village
- Concours technique avec la SAFER Occitanie
- Questions diverses

La séance, ouverte à 20h35, est présidée par Gilles VERGELY, maire. Julien LAURENT est désigné comme secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2021,

Vote du Budget Primitif 2022 - Affectation des résultats :

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes présentés par le Maire.

Le Compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 000.00		160 758.98		200 758.98
Opérations de l'exercice	156 931.25	176 620.60	73 761.06	162 425.18	230 692.31	339 045.78
TOTAUX	156 931.25	216 620.60	73 761.06	323 184.16	230 692.31	639 804.76
Résultat de clôture		59 689.35		249 423.10		309 112.45
				Restes à réaliser	275 316.26	

Vote des subventions :

Les subventions 2022 sont accordées de la manière suivante :

- Cinéco : 480€
- Association « Le Méjean » : 1500€
- ADMR : 100€
- Association « La Farine du Méjean » : 500€
- Foyer Socioéducatif du Collège de Florac : 30€
- Association de chasse « La Plaine du Méjean » : 100€.

Il est à noter que les subventions ne sont versées qu'aux associations qui en font la demande.

Impôts :

Le Conseil, sur recommandation des services fiscaux et à 10 voix contre une, relève la base d'imposition des taxes locales directe de 1,57%.

Amortissements :

Monsieur le Maire rappelle que les subventions versées à l'article relatif aux installations fibre doivent être amorties. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler, Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Le conseil fixe la durée de l'amortissement à 2 ans à l'unanimité.

Création d'un poste de rédacteur première classe et convention d'adhésion au service du CDG (secrétariat) :

Le Conseil valide à l'unanimité la création du poste de rédacteur première classe à la suite des démarches de recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie. La nouvelle secrétaire nommée, Madame AVESQUE Marie-Josée, prendra ses fonctions début juillet sur la commune. Le temps de travail sera de 14h par semaine.

Aménagement du bureau de la secrétaire :

Le bureau de la secrétaire étant vétuste, des travaux de mise en sécurité et d'embellissement sont proposés au Conseil. Ces travaux ont pour but d'améliorer les conditions de travail de la secrétaire, et de rendre plus agréable l'accès au public. A l'unanimité, le Conseil valide le projet, budgétisé à hauteur de 15000€.

Projets aménagement de village :

Plusieurs améliorations sont envisagées dans le village :

- Embellissement de la traversée de Mas Saint Chély avec la pose de bacs fleuris sur la rue principale.
- Pose de panneaux d'informations pour les visiteurs aux lieux de fort passage (Mas Saint Chély, Caussignac et Mas de Val), informant des emplacements des différents commerces et installations.
- Pose de toilettes publiques à Caussignac.
- Amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation des appartements loués.

Le conseil valide ces améliorations à l'unanimité.

Sont également validés les projets d'achats suivants : une balayeuse et un gyrobroyeur servant à l'entretien des rues de la commune pour un budget de 15000€ environ.

Convention avec la SAFER Occitanie :

Le Conseil décide à l'unanimité de signer une convention de partenariat avec la SAFER aux fins d'avoir à disposition une assistance technique et juridique permanente sur la gestion des biens sectionaux.

Cette aide comprend notamment la rédaction des baux, la rédaction des délibérations et la création d'une cartographie complète des biens en situation.

Questions diverses :

- L'opportunité d'effectuer des coupes de bois sur la section de Mas Saint Chély (Travers de la Gale et Le Débès) est évoquée. Tenant les difficultés à envisager, une réunion d'information sera organisée afin que les ayants droit puissent s'exprimer avant que le Conseil statue.
- Il apparaît que le véhicule benne utilisé par l'employé communal, et appartenant pour moitié à Montbrun et à Mas Saint Chély, est maintenant également utilisé sur Sainte-Enimie depuis le regroupement de communes.

Le Conseil juge à l'unanimité que cette situation ne peut perdurer. Il sera recherché une solution pour mettre fin à la copropriété avec Montbrun de ce véhicule.

- La commune va se doter d'un site internet, une réunion sera organisée le 4 mai prochain afin de travailler sur le sujet et définir les besoins.
- Madame ROBERT souhaite que soit évoquée la question de la construction de studios avec un espace commun sur un terrain communal. Il est décidé que cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.